

Festival international d'Echecs du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle 15 au 16 février 2020

Article 1 : Organisation

L'association « Echecs54 » organise le 18e Festival d'Echecs au conseil départemental, 48 Rue du Sergent Blandan, 54000 Nancy, du 15 au 16 février 2020.

Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A ou B à la Fédération Française des Échecs (FFE) ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE.

Il se divise en deux tournois indépendants :

- **Festival international de blitz le 15 février**

Ce tournoi se joue en 11 rondes à la cadence de **4 minutes + 2 secondes par coup**.

A l'issue des 9 premières rondes, les 4 premiers sont qualifiés pour la phase finale à élimination directe (un match aller-retour de Blitz et si nécessaire un Armageddon en 4 min pour les blancs, 3 min pour les noirs avec obligation de gagner pour les blancs), **tandis que les non-qualifiés poursuivent l'Open**.

- **Festival international de rapide le 16 février**

Ce tournoi se joue en 9 rondes à la cadence de **15 minutes + 3 secondes par coup**.

A l'issue des 7 premières rondes, les 4 premiers sont qualifiés pour la phase finale à élimination directe (un match aller-retour de Rapide à la cadence de **8 minutes + 3 secondes** et si nécessaire un Armageddon en 4 min pour les blancs, 3 min pour les noirs avec obligation de gagner pour les blancs), **tandis que les non-qualifiés poursuivent l'Open**.

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Antalya en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018). Les appariements sont assistés par ordinateur au moyen du logiciel PAPI (version 3.3.6), conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE. Les appariements se font au système Suisse.

La couleur du joueur avec le numéro d'appariement 1 sera tirée au sort avant le début de la première ronde.

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont payé les droits d'inscription et confirmé leur participation au pointage.

Le classement pris en compte est le dernier Elo Rapide et Blitz FIDE (ou FFE à défaut) publié au 1^{er} février 2020.

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A4 et B4 s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Horaires et Forfaits

15 février	Pointage le 15 février de 12h00 à 15h00 Ronde 1 à 15h15. Remise de prix vers 20h
16 février	Pointage le 16 février de 8h30 à 9h30 (les joueurs inscrits aux deux tournois n'ont pas besoin de repointer dimanche matin) Ronde 1 à 9h45. Remise de prix vers 18h

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 10 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement (s'applique au tournoi rapide, pas au blitz)
Si aucun des deux joueurs n'est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s'écoule jusqu'à son arrivée.

Article 4 : Droits d'inscription et Prix

Droits d'inscriptions Blitz : Adultes : 10 € Jeunes : 5 €
Droits d'inscriptions majorés (01/02) : Adultes : 20 € Jeunes : 10 €
Droits d'inscriptions Rapide : Adultes : 20 € Jeunes : 10 €
Droits d'inscriptions majorés (01/02) : Adultes : 30 € Jeunes : 15 €

Dans chaque tournoi, les prix suivants seront remis au classement général et par catégorie elo : voir affiche jointe.

Dans les deux opens, les prix sont attribués **à la place réelle** après application du départage.

Toute personne non présente lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix sauf si l'organisateur et l'arbitre en décident autrement.

Article 5 : Résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré.

Les résultats sont inscrits par les joueurs eux-mêmes grâce à l'application de prise de résultats développée par M. Pascal Aubry.

Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat dans un délai suffisant (annonce micro) se verront crédités d'un double forfait.

Les demandes de nulle par application de la règle des 50 coups et de 3 fois la même position devront avoir été faites préalablement à l'arbitre qui commencera à effectuer le décompte des coups depuis ce moment et pour la suite de la partie. Toute demande faite a posteriori, ne sera pas recevable – car non prouvable – à l'exception :

1. De l'accord des deux joueurs
2. Des tables retransmises, et à condition qu'il n'y ait pas de problème technique.

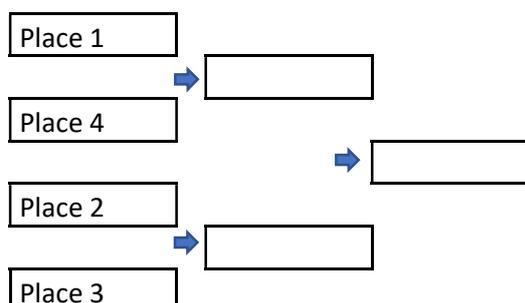
Article 6 : Classement et départages

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), ½ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs, hormis les quatre premiers, sont départagés au Buchholz Tronqué, puis Buchholz, puis à la Performance.

Article 7 : Phase à élimination directe

Les quatre premiers s'affrontent en système coupe à élimination directe après la ronde 9 du Blitz et après la ronde 7 du Rapide. Un match aller-retour entre deux joueurs comprend deux parties avec couleurs inversées.

Les joueurs sont classés de 1 à 4 selon le classement général de l'Open. Les Blancs seront attribués aux joueurs 1 et 2 pour la partie aller. Les joueurs s'affrontent selon le tableau suivant :



En cas d'égalité à l'issue du match aller-retour, un Blitz Armageddon est réalisé. Le joueur classé devant l'autre au classement général de l'Open choisit sa couleur. Le conducteur des Blancs dispose de 4 minutes, le conducteur des Noirs dispose de 3 minutes secondes. Il y a obligation de gagner pour le conducteur des Blancs. Si le résultat est une nulle, le conducteur des Noirs l'emporte.

Article 8 : Nulles par consentement mutuel

Aucun dispositif n'est mis en place sur le tournoi, les joueurs sont libres de proposer nulle à leur adversaire.

Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.

Article 10 : Particularités

Voici la liste des points particuliers s'appliquant au tournoi :

- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. Ces abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (**y compris après les rondes**)
- Il est formellement interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie (à l'exception d'un passage au bar)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Tout contrevenant pourra être sanctionné selon l'article 12.9.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre Principal : Eric Delmotte (AFE1 / International)
Arbitres adjoints : Claude Adrian (AFO2)
Valentin Battistella (AFO2)
Anastasia Savina (AFO1)

Article 12 : Appels

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de l'organisateur ainsi que 2 joueurs du Festival.

Article 13 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 14 : Médias

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et les parties des premiers échiquiers seront filmées et retransmises en direct ou en différé sur le site internet et les comptes réseaux sociaux. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à ces diffusions.

L'Arbitre Principal
Eric Delmotte

L' Organisateur
Christophe Philippe